



COMMUNE  
DE  
**SAINTE ANASTASIE**

Sainte-Anastasie, le 07 mars 2024

**RELEVÉ des DECISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 13 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, 13 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 07 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme FOURES Josiane - MM FABRE Alain – HIBSCHELE Jean-Marc - NEVEU James – COULON Daniel - Mmes BAECKER Sybille - GIBOULET ARNAUD Sophie – DE CORO Jessica - MENALDO KEBDANI Nadia – MM REBUFFAT

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes HURLIN Régine - SCHMITT Marie Gil – POULLET Danielle - MM AUBIN Dimitri - BECHARD Alain – ALTIER Jonathan – Mme PANAFIEU Blandine

**PROCURATIONS** :  
Mme HURLIN à Mme FOURES  
Mme POULLET à M. HIBSCHELE  
M. AUBIN à M. TIXADOR  
M. BECHARD à Mme DE CORRO  
Mme SCHMITT à Mme BAECKER  
Mme PANAFIEU à M. CHABAUD

Soit 18 votants

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Sophie ARNAUD GIBOULET est désignée secrétaire de séance
2. **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 février 2024** : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.
3. **Débat de politique générale** : le conseil municipal prend acte du débat de politique générale.
4. **Modification du tableau des effectifs** : le conseil municipal approuve à l'unanimité la transformation de 2 postes d'adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe en postes d'adjoints techniques principaux 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024
5. **Convention avec le SMEG pour la mise en place des certificats d'économie d'énergie** : la convention avec le syndicat mixte d'électricité pour la gestion des certificats d'économie d'énergie est approuvée à l'unanimité.
6. **Transfert au SMEG de la maintenance éclairage public** : le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert de la maintenance du parc d'éclairage public au syndicat mixte d'éclairage public.

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

**7** Convention avec la CA Nîmes Métropole pour les spectacles liés aux traditions : la convention proposée par la CANIM afin de bénéficier de spectacles taurins est approuvée à l'unanimité.

**8** Location de 4 parcelles communales : la location de 4 parcelles communales à M. BALLESTEROS au prix de 100 € l'hectare est approuvée à l'unanimité.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

